

## MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

## Fiche d'information **Établissement SEVESO seuil haut**

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	Centre emplisseur ANTARGAZ de DONGES
Adresse de l'établissement :	ZI de Bonne Nouvelle 44480 DONGES
Activité de l'établissement :	L'établissement ANTARGAZ de Donges réceptionne et stocke des Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL) ou assimilés. Ces produits sont conditionnés (en bouteilles) ou chargés dans des camions-citernes ou wagons-citernes bouteilles avant expédition (par route ou fer).
accidents majeurs et leurs effets	Les GPL sont des gaz inflammables, maintenus à l'état liquide sous des pressions relativement faibles. Les GPL ne sont ni toxiques, ni polluants.
	Dans le cadre de l'activité de l'établissement, la libération accidentelle de gaz pendant la manipulation ou le stockage peut conduire à un incendie ou à une explosion.

## scénarios et des mesures de - l'explosion d'un nuage de gaz, maîtrise des dangers permettant - l'inflammation d'une fuite de gaz, d'y faire face :

Résumé des principaux types de Les principaux scénarios accidentels liés à l'activité du site sont :

- l'explosion d'un réservoir de stockage de gaz ou d'un véhicule citerne.

Les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre au regard de ces scénarios sont :

- une surveillance permanente des installations via un réseau de détecteurs reliés à un automate de sécurité,
- une information immédiate de l'exploitant en cas de dérive observée sur l'installation.
- la mise en sécurité automatique et immédiate de l'ensemble du site dès que la dérive enregistrée sort des limites de bon fonctionnement déterminées. La mise en sécurité du site consiste en l'arrêt complet des transferts de produits,

en une fermeture de l'ensemble des vannes automatiques de l'installation et conduit à la mise en œuvre de l'arrosage sur les équipements menacés.

Le site dispose d'un réseau incendie et d'une réserve d'eau permettant son autonomie en cas de besoin.

Le site est gardienné 24h/24 et exploité par des équipes formées aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence. Des exercices sont régulièrement organisés.

Les dispositifs techniques et organisationnels ainsi mis en œuvre répondent à la politique de prévention des accidents majeurs déployée par ANTARGAZ sur l'ensemble de ses sites.